

Assemblée générale de parents

Mercredi 4 septembre 2024

18 h 45 à 19 h 45 **Assemblée générale des parents**

19 h 45 **Présentation des membres du personnel enseignant**

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*, vous êtes convoqués à l'assemblée générale de parents qui se tiendra le **mercredi 4 septembre 2024 à 18 h 45 à l'auditorium de l'école secondaire de la Cité sise au 1625, boulevard Benoît-XV**. Cette assemblée a principalement pour but de vous présenter le rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024 et d'élire vos représentantes et représentants pour la présente année scolaire.

Ce dernier est composé de membres du personnel et de parents en nombre égal. De plus, deux membres de la communauté peuvent s'y ajouter. En participant aux séances, vous pourrez contribuer à la détermination des grandes orientations de l'école, prendre des décisions qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des élèves, évoluer au sein d'un groupe enrichissant reconnu pour son expertise du milieu scolaire. La *Loi sur l'instruction publique* précise qu'un minimum de cinq séances doivent être tenues annuellement et que ces dernières sont ouvertes au public.

Il est important de noter qu'une formation portant sur les fonctions et pouvoirs d'un conseil d'établissement et sur le rôle et les responsabilités doit être suivie par tous les membres qui adhèrent au conseil.

Vers 19 h 15, le personnel enseignant vous sera présenté par la direction. Ils pourront répondre à vos interrogations.

Les parents des élèves de la classe de CPFC, de la DIMS, de la DIP et TSA ayant déjà été rencontrés individuellement par les titulaires sont attendus pour l'assemblée générale des parents de 18h 45 à 19 h 45.

Au plaisir de vous y rencontrer en grand nombre.



Isabelle Desmeules
Directrice générale



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024, 18 h 45

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la directrice
4. Rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024
5. Rôle des membres du conseil d'établissement
6. Organisme de participation de parents
7. Élections des représentants de parents au conseil d'établissement
2 postes d'une durée de 2 ans et 1 poste d'une durée d'un an :
 - Nomination d'un président d'élections
 - Mise en candidature
 - Élections des représentants
8. Élection de 2 substituts au poste de représentant au conseil d'établissement
9. Élection au poste de représentant(e) au comité de parents du centre de services scolaire
10. Élection d'un (e) substitut au comité de parents du centre de services scolaire
11. Première rencontre du conseil d'établissement
 - Le lundi 23 septembre à 18h45 à la bibliothèque de l'école
12. Levée de l'assemblée

Isabelle Desmeules
Direction générale

Véronique Denis
Direction adjointe
Mandats régionaux et CPFC

Maxime Simard
Direction adjointe
Secteur régulier